



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil, le 31 janvier 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FranceAgriMer a lancé un appel à candidatures pour les investissements dans le secteur des serres horticoles, des aires de cultures hors-sol de plein air et des pépinières de plein champ. Date limite des candidatures : 31 mars 2014

Conformément à la décision AIDES/SAN/D 2013-78 du 12 décembre 2013, relative à la mise en œuvre d'un programme d'aides aux investissements dans le secteur des serres horticoles, des aires de cultures hors-sol de plein air et des pépinières de plein champ, en articulation avec les régions, FranceAgriMer a lancé, **depuis le 27 décembre 2013**, un appel à candidatures auprès des exploitants agricoles du secteur.

La décision AIDES/SAN/D 2013-81 du 23 décembre 2013 relative à l'ouverture de cet appel à candidatures a été publiée au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (BO n° 52 du 27 décembre 2013) et est consultable en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : [Aides aux investissements dans les serres horticoles](#)

Les dossiers de candidature doivent être adressés **au plus tard le 31 mars 2014 inclus** (le cachet de la poste faisant foi), en deux exemplaires, par courrier recommandé avec avis de réception, au siège de FranceAgriMer, service des Aides nationales, 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex. Une copie du dossier devra être envoyée, par courrier simple, à la direction départementale des territoires (et de la mer) dont dépend le siège de l'exploitation du demandeur.

Cet appel à candidatures s'adresse aux producteurs de bulbes à fleur, de plantes en pot et à massif, de fleurs coupées et de feuillages coupés, de végétaux de pépinières ornementales, de végétaux de pépinières fruitières destinés à l'amateur, de jeunes plants destinés à l'horticulture et à la pépinière ornementale, de jeunes plants maraîchers destinés à l'amateur et de plantes aromatiques destinées à l'amateur.

Ce programme d'aides aux investissements a pour objectifs de contribuer au renouvellement des entreprises et à la modernisation des serres horticoles et des pépinières, en vue de l'amélioration de leurs performances techniques et environnementales et de leur compétitivité économique.

Le dispositif vise à soutenir des projets permettant d'améliorer le niveau technique et les capacités de production de serres horticoles à travers la modernisation et/ou l'extension des serres ; de développer des zones de production hors-sol de plein air ou en pleine terre dans les entreprises qui investissent pour répondre aux nouvelles attentes du marché.

Ce dispositif participe ainsi au financement d'investissements de nature à :

- inciter à la mécanisation et la robotisation ;
- favoriser les modes de production durable, ciblant les enjeux énergétiques et environnementaux ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité des productions horticoles par l'acquisition de matériels permettant une production et une conservation optimales et un conditionnement adapté.

Contact FranceAgriMer pour toute information complémentaire : U_CFE.Serres@franceagrimer.fr

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr